

Recueil des Actes Administratifs

Communauté de Communes du Pays de Valois

Année 1998

Sommaire

98 / 01 - Étude de l'axe structurant Valois / Vallée de l'Oise	3
98 / 02 - Programme FRDL 1998	4
98 / 03 - Remise de dette pour la Commune de Vauciennes	5
98 / 04 - Création d'un fonds d'aide à la modération des loyers	6
98 / 05 - Budget primitif 1998	7
98 / 06 - Budget primitif 1998	8
98 / 07 - Programme FRDL 1998	9
98 / 08 - Étude préalable sur le télétravail	10
98 / 09 - Aménagement du Gymnase de Betz	11
98 / 10 - Prolongation de mission de Monsieur Naudet	12
98 / 11 - Subventions aux associations 1998	13
98 / 12 - Création d'un poste de Responsable Administratif et Financier	15
98 / 13 - Subventions aux associations 1998	17
98 / 14 - Création d'un poste de Responsable Administratif et Financier	19
98 / 15 - Avenants aux contrats de prêts / Caisse des dépôts et consignations	21
98 / 16 - Réaménagement des emprunts auprès du Crédit Foncier de France, et du Crédit Mutuel du Nord	23
98 / 17 - Refinancement des emprunts auprès du Crédit Agricole de l'Oise	25
98 / 18 - Approbation du CA 1997 / Affectation du Résultat	27
98 / 19 - Modification des statuts du SMVO pour le traitement et le transport des déchets ménagers	29
98 / 20 - Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents	31
98 / 21 - Demande d'aide départementale pour le transport d'élèves vers le centre sportif du Plessis	33
98 / 22 - Restauration du régime indemnitaire et d'indemnités d'exercice des missions	35
98 / 23 - Conventions relatives à la mise à disposition des gymnases	37
98 / 24 - Indemnité de sinistre	38
98 / 25 - Budgets supplémentaires 1998	39
98 / 26 - Élection de Monsieur Douet au Comité de Suivi du Schéma Directeur	40
98 / 27 - Subvention à Scène en Valois	41
98 / 28 - Indemnité de conseil du Comptable du Trésor	42
98 / 29 - Rapport sur le coût des ordures ménagères en 1997	43
98 / 30 - Recrutement d'un Responsable Administratif et Financier à titre contractuel	44
98 / 31 - BIL à Crépy	45

98 / 32 - BIL à Crépy.....	46
98 / 33 - Avenant à l'emprunt CDC n°0622221/0866537	47
98 / 34 - Réhabilitation des locaux	49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 16 février, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 71
Pouvoirs: 10
Votants: 81

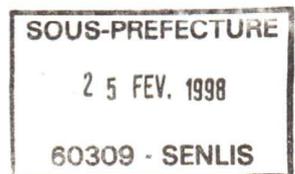
Date de la convocation : 5 Février 1998.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (Suppléante), HECQUET, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, HERIN (s), GUIBERT, et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, DE STERCKE (s), DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., GONIAUX, SAPET, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, GREHAN, MOREL(s), COLINDRE, GIRAUDON, MELAIMI (s), LAISIER, BLAIS (s), GUIRAUD, LECERF, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, SEBASTIANIS, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, BRILLON, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LAMERAND, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BACHELIER, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mme CLAISSE et Mrs LEROUX, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :

M. TRIBOULET (Bargny) à M. CALLENS (Rouville),
M. GREBAUT (Boissy Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Sainte Félicité),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. CHARTIER (Eve) à M. DAUDRE (Lagny le Sec),
M. MAGNIN (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin),
M. TORET (Plessis Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis Belleville),
Mme GIBERT (Rééz Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).



Objet : Étude de l'axe structurant Valois / Vallée de l'Oise.

Le Conseil de Communauté, considérant le projet d'axe structurant transversal inscrit dans le Schéma Directeur et le Projet de Territoire du Pays de Valois, considérant l'étude actuellement en cours sur le tronçon central de cet axe à savoir le contournement de Crépy en Valois, considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes de pouvoir lancer une étude préliminaire pour le tronçon reliant le Valois à la Vallée de l'Oise, et ce de façon à pouvoir mobiliser les financeurs potentiels,

décide à l'unanimité, d'accepter la maîtrise d'ouvrage de l'étude qui serait confiée à la Société I.R.I.S. CONSEIL pour un montant de 97.000 Frs, de solliciter les participations suivantes :

50% au Conseil Général soit 48.500 Frs
25% à la Direction Régionale de l'Equipement soit 24.250 Frs

et les 2/3 de la partie non subventionnée à la Communauté de Communes de la Basse Vallée de l'Automne soit 16.150 Frs si l'aide de la D.R.E. peut être obtenue ou 32.300 Frs, le solde pour la Communauté de Communes du Pays de Valois étant de 8.100 Frs ou de 16.200 Frs.

	avec D.R.E.	sans D.R.E.
TOTAL	97.000 Frs	97.000 Frs
Conseil Général	48.500 Frs	48.500 Frs
C.C. Vallée de l'Automne	16.150 Frs	32.300 Frs
D.R.E.	24.250 Frs	0
Solde	8.100 Frs	16.200 Frs



Fait et délibéré le 16 février 1998 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Pour le Président, le 1er Vice Président
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 16 février, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 71
Pouvoirs: 10
Votants: 81

Date de la convocation : 5 Février 1998.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (Suppléante), HECQUET, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, HERIN (s), GUIBERT, et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, DE STERCKE (s), DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., GONIAUX, SAPET, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, GREHAN, MOREL(s), COLINDRE, GIRAUDON, MELAIMI (s), LAISIER, BLAIS (s), GUIRAUD, LECERF, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, SEBASTIANIS, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, BRILLON, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LAMERAND, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BACHELIER, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mme CLAISSE et Mrs LEROUX, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :

M. TRIBOULET (Bargny) à M. CALLENS (Rouville),
M. GREBAUT (Boissy Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Sainte Félicité),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. CHARTIER (Eve) à M. DAUDRE (Lagny le Sec),
M. MAGNIN (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin),
M. TORET (Plessis Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis Belleville),
Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

SOUS-PREFECTURE

25 FEV. 1998

60309 - SENLIS

Objet : Programme F.D.L. 98.

Le Conseil de Communauté,
après avoir écouté Monsieur CALLENS rappeler la nécessité de présenter le programme d'actions subventionnable par le Conseil Régional au titre du F.D.L. pour la fin février,
décide à l'unanimité,
de déléguer au Bureau le soin d'examiner les projets présentés et de transmettre le programme d'actions retenus au Conseil Régional,
d'autoriser le Bureau à prendre toutes les décisions relatives à la mise en oeuvre des actions relevant de la Communauté de Communes et incluses dans ce programme.

Fait et délibéré le 16 février 1998 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Pour le Président, le 1er Vice Président
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise

Philippe CALLENS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 16 février, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 71
Pouvoirs: 10
Votants: 81

Date de la convocation : 5 Février 1998.

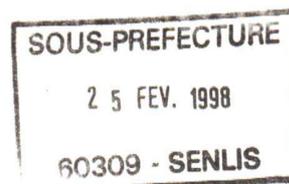
Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (Suppléante), HECQUET, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, HERIN (s), GUIBERT, et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, DE STERCKE (s), DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., GONIAUX, SAPET, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, GREHAN, MOREL(s), COLINDRE, GIRAUDON, MELAIMI (s), LAISIER, BLAIS (s), GUIRAUD, LECERF, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, SEBASTIANIS, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, BRILLON, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LAMERAND, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BACHELIER, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mme CLAISSE et Mrs LEROUX, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :

M. TRIBOULET (Bargny) à M. CALLENS (Rouville),
M. GREBAUT (Boissy Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Sainte Félicité),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. CHARTIER (Eve) à M. DAUDRE (Lagny le Sec),
M. MAGNIN (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin),
M. TORET (Plessis Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis Belleville),
Mme GIBERT (Rééz Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Remise de dette pour la commune de Vauciennes.



Le Conseil de Communauté,

après avoir pris connaissance du courrier de Monsieur le Sous Préfet proposant une remise gracieuse pour une dette de 16.380 Frs due par Vauciennes au titre des cotisations au S.E.P. Valois Développement et considérant l'intérêt d'éviter une procédure contentieuse auprès de la Chambre Régionale des Comptes.

Considérant que la commune aurait cependant du contribuer aux frais d'élaboration du Schéma Directeur et des études préparatoires à la création de la Communauté de Communes du Pays de Valois,

décide à l'unanimité,

- d'annuler la dette de 16.830 Frs due au S.E.P. Valois Développement,
- de déduire cette somme des compensations qui seront versées en 1998 à la commune.

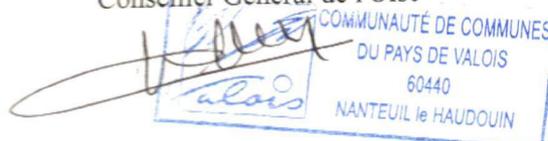
Fait et délibéré le 16 février 1998 à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Pour le Président, le 1er Vice Président

Philippe CALLENS

Conseiller Général de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 16 février, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 71
Pouvoirs: 10
Votants: 81

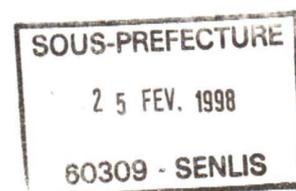
Date de la convocation : 5 Février 1998.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (Suppléante), HECQUET, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, HERIN (s), GUIBERT, et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, DE STERCKE (s), DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., GONIAUX, SAPET, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, GREHAN, MOREL(s), COLINDRE, GIRAUDON, MELAIMI (s), LAISIER, BLAIS (s), GUIRAUD, LECERF, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, SEBASTIANIS, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, BRILLON, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LAMERAND, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BACHELIER, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mme CLAISSE et Mrs LEROUX, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :

M. TRIBOULET (Bargny) à M. CALLENS (Rouville),
M. GREBAUT (Boissy Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Sainte Félicité),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. CHARTIER (Eve) à M. DAUDRE (Lagny le Sec),
M. MAGNIN (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin),
M. TORET (Plessis Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis Belleville),
Mme GIBERT (Rééz Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).



Objet : Création d'un fonds d'aide à la modération des loyers.

Le Conseil de Communauté,

après avoir écouté Monsieur CALLENS soumettre la proposition du Bureau relative à la création d'un fonds en faveur de la modération des loyers de logements locatifs privés dans le cadre de la nouvelle O.P.A.H.,

après avoir pris connaissance de l'objectif de cette opération visant à ce que 12 logements par an réhabilités dans le cadre de l'O.P.A.H. le soit dans le cadre d'un conventionnement impliquant la location pendant 10 ans à un loyer modéré,

décide par 1 voix contre et 0 abstention,

de créer un fonds de 72.000 Frs pour compléter l'aide de l'A.N.A.H. de 5% pour des logements conventionnés classiques, de 10% pour des logements à loyer intermédiaire,

d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention d'O.P.A.H. prévoyant ces dispositions particulières à l'O.P.A.H. du Valois,

de solliciter le Conseil Régional pour qu'il finance ce fonds à hauteur de 50% au titre du F.D.L..

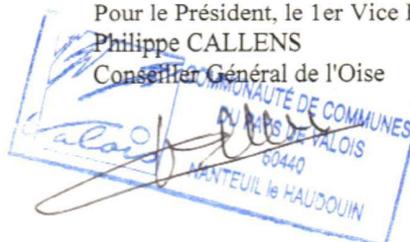
Fait et délibéré le 16 février 1998 à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Pour le Président, le 1er Vice Président

Philippe CALLENS

Conseiller Général de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 16 février, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 71
Pouvoirs: 10
Votants: 81

Date de la convocation : 5 Février 1998.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (Suppléante), HECQUET, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, HERIN (s), GUIBERT, et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, DE STERCKE (s), DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., GONIAUX, SAPET, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, GREHAN, MOREL(s), COLINDRE, GIRAUDON, MELAIMI (s), LAISIER, BLAIS (s), GUIRAUD, LECERF, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, SEBASTIANIS, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, BRILLON, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LAMERAND, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BACHELIER, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

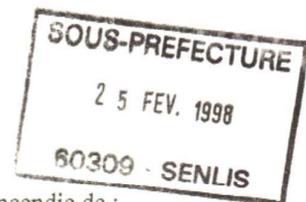
Absents: Mme CLAISSE et Mrs LEROUX, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :

M. TRIBOULET (Bargny) à M. CALLENS (Rouville),
M. GREBAUT (Boissy Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Sainte Félicité),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. CHARTIER (Eve) à M. DAUDRE (Lagny le Sec),
M. MAGNIN (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin),
M. TORET (Plessis Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis Belleville),
Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Budget Primitif de 1998.

- vu les orientations prises lors du Débat d'Orientations Budgétaires adopté le 16/12/97,
 - après avoir écouté Monsieur DRILLET, rapporteur des finances, présenter le Budget Primitif de 1998, décide,
 - de maintenir les compensations aux communes contributrices au niveau de 1997 soit :
 CREPY EN VALOIS : 1.687.000 - 1.165.000 (prise en charge contribution extension lycée) = 522.000 Frs
 DUVY : 36.800 Frs
 ERMENONVILLE : 54.300 Frs
 EVE : 24.800 Frs
 LAGNY LE SEC : 116.100 Frs
 PLESSIS BELLEVILLE : 379.200 Frs
 ROCQUEMONT : 4.200 Frs
 RUSSY BEMONT : 62.000 Frs
 VAUCIENNES : 351.200 - 16.400 (remise de dette) = 334.800 Frs
 TOTAL : 1.534.200 Frs
 - de verser une participation correspondante à la prise en charge des coûts de défense incendie de :
 1,3 millions de francs au S.I.V.O.M. de Nanteuil le Haudouin,
 2,7 millions de francs à la commune de Crépy en Valois,
- et d'autoriser le Président à signer la convention précisant les modalités de versement de ces subventions.



Fait et délibéré le 16 février 1998 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Pour le Président, le 1er Vice Président
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise



[Signature]

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 16 février, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 71
Pouvoirs: 10
Votants: 81

Date de la convocation : 5 Février 1998.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (Suppléante), HECQUET, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, HERIN (s), GUIBERT, et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, DE STERCKE (s), DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., GONIAUX, SAPET, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, GREHAN, MOREL(s), COLINDRE, GIRAUDON, MELAIMI (s), LAISIER, BLAIS (s), GUIRAUD, LECERF, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, SEBASTIANIS, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, BRILLON, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LAMERAND, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, DOMPE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BACHELIER, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

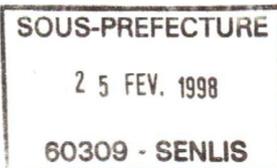
Absents: Mme CLAISSE et Mrs LEROUX, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :

M. TRIBOULET (Bargny) à M. CALLENS (Rouville),
M. GREBAUT (Boissy Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Sainte Félicité),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. CHARTIER (Eve) à M. DAUDRE (Lagny le Sec),
M. MAGNIN (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY (Lagny le Sec),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin) à M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin),
M. TORET (Plessis Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis Belleville),
Mme GIBERT (Rééz Fosse Martin) à M. PROFFIT (Bouillancy),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Budget Primitif de 1998

- vu les orientations prises lors du Débat d'Orientations Budgétaires adopté le 16/12/97,
 - après avoir écouté Monsieur DRILLET, rapporteur des finances, présenter le Budget Primitif de 1998, décide,
 - d'approuver le Budget Primitif 1998,
 - d'inscrire une recette de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 4,6 millions de francs,
 - de maintenir les taux de fiscalités inchangés par rapport à 1997 soit :
- Taxe d'Habitation à 1,55%,
Foncier Bâti à 3,00%,
Foncier Non Bâti à 5,92%,
Taxe Professionnelle à 1,82%.



Fait et délibéré le 16 février 1998 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Pour le Président, le 1er Vice Président
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
MARDI 24 FÉVRIER 1998 A NANTEUIL LE HAUDOIN**

Séance du 24 Février 1998

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur de CALLENS Philippe, Président par délégation.

Membres en exercice: 21
Membres présents: 15
Pouvoirs: 0
Votants: 15

Date de la convocation : 16 février 1998

Présents : Mme MOTTE ET Mrs PROVOST, BOULLAND, GAGE, SAPET, BACHELIER, PROFFIT, DRILLET, DUPILLE, CHARTIER, DAUDRE, DOUET, CALLENS, WATTIER, BRIATTE.

Absents Excusés : Mrs PROT, PRADDAUDE, DE KERSAINT.

Absents : Mme ROSE et Mrs MOREAU, AUBIGNY.

Secrétaire de séance : Monsieur PROFFIT (Bouillancy)



Objet : Programme F.D.L. 1998.

Vu la délégation accordée par le Conseil de Communauté du 16 février 1998.

Le Bureau,

Approuve à l'unanimité le troisième volet du programme F.D.L. 96 - 97 - 98 et autorise le Président à le transmettre aux services du Conseil régional de Picardie pour instruction

Fait et délibéré le 24 février 1998,
A Nanteuil le Haudouin

Pour copie certifiée conforme

Pour le Président,
Le 1er VicePrésident,
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
MARDI 24 FÉVRIER 1998 A NANTEUIL LE HAUDOIN**

Séance du 24 Février 1998

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur de CALLENS Philippe, Président par délégation.

Membres en exercice: 21
Membres présents: 15
Pouvoirs: 0
Votants: 15

SOUS-PREFECTURE

- 5 MARS 1998

60309 - SENLIS

Date de la convocation : 16 février 1998

Présents : Mme MOTTE ET Mrs PROVOST, BOULLAND, GAGE, SAPET, BACHELIER, PROFFIT, DRILLET, DUPILLE, CHARTIER, DAUDRE, DOUET, CALLENS, WATTIER, BRIATTE.

Absents Excusés : Mrs PROT, PRADDAUDE, DE KERSAINT.

Absents : Mme ROSE et Mrs MOREAU, AUBIGNY.

Secrétaire de séance : Monsieur PROFFIT (Bouillancy)

Objet : Étude préalable sur le Télétravail.

Vu la délégation accordée le 16/12/97 au Bureau pour la mise en oeuvre d'actions liées au Pacte Territorial pour l'Emploi,

vu la délégation accordée le 16/02/98 au Bureau pour la présentation et la mise en oeuvre des projets liés au volet 98 du programme triennal F.D.L.,

le Bureau,

décide d'autoriser le Président à accepter la proposition du Cabinet MONCOUET DÉVELOPPEMENT pour une étude préalable sur le télétravail avec une tranche ferme de 216.000 Frs T.T.C. et une tranche conditionnelle de 92.000 Frs T.T.C.,

sollicite le Conseil Régional pour qu'il finance cette étude à hauteur de 80% au titre du F.D.L..

Fait et délibéré le 24 février 1998,
A Nanteuil le Haudouin
Pour copie certifiée conforme

Pour le Président,
Le 1er VicePrésident,
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
MARDI 24 FÉVRIER 1998 À NANTEUIL LE HAUDOUIN**

Séance du 24 Février 1998

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur de CALLENS Philippe, Président par délégation.

Membres en exercice: 21
Membres présents: 15
Pouvoirs: 0
Votants: 15

Date de la convocation : 16 février 1998

Présents : Mme MOTTE ET Mrs PROVOST, BOULLAND, GAGE, SAPET, BACHELIER, PROFFIT, DRILLET, DUPILLE, CHARTIER, DAUDRE, DOUET, CALLENS, WATTIER, BRIATTE.

Absents Excusés : Mrs PROT, PRADDAUDE, DE KERSAINT.

Absents : Mme ROSE et Mrs MOREAU, AUBIGNY.

Secrétaire de séance : Monsieur PROFFIT (Bouillancy)

Objet : Aménagement du gymnase de Betz.

Vu la délégation accordée par le Conseil de Communauté relative au programme F.D.L. en date du 16/02/98,

vu les crédits d'investissements inscrits pour l'aménagement des gymnases au Budget Primitif de 1998 approuvé le 16/02/98,

le Bureau,

décide, d'approuver le projet d'aménagement d'un tir à l'arc au sein du gymnase de Betz,

d'approuver le plan de financement afférent :

DÉPENSES

Construction mur	36.074,00 Frs H.T.
Bandes Stramit	13.492,50 Frs H.T.

	49.566,50 Frs H.T. soit 59.777,20 Frs T.T.C.

RECETTES

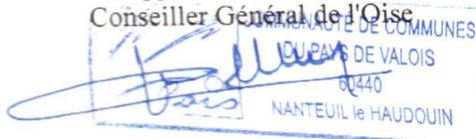
Sub. Région F.D.L. (43% HT)	21.313,00 Frs
Sub. Conseil Général (37% HT)	18.340,00 Frs
F.C.T.V.A.	7.030,00 Frs
Fonds propres	13.094,20 Frs

	59.777,20 Frs T.T.C.

de solliciter l'aide du Conseil Régional au titre du F.D.L. et du Conseil Général.

Fait et délibéré le 24 février 1998,
A Nanteuil le Haudouin
Pour copie certifiée conforme

Pour le Président,
Le 1er VicePrésident,
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
MARDI 24 FÉVRIER 1998 A NANTEUIL LE HAUDOIN**

Séance du 24 Février 1998

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur de CALLENS Philippe, Président par délégation.

Membres en exercice: 21
Membres présents: 15
Pouvoirs: 0
Votants: 15



Date de la convocation : 16 février 1998

Présents : Mme MOTTE ET Mrs PROVOST, BOULLAND, GAGE, SAPET, BACHELIER, PROFFIT, DRILLET, DUPILLE, CHARTIER, DAUDRE, DOUET, CALLENS, WATTIER, BRIATTE.

Absents Excusés : Mrs PROT, PRADDAUDE, DE KERSAINT.

Absents : Mme ROSE et Mrs MOREAU, AUBIGNY.

Objet : Prolongation de mission de Monsieur NAUDET.

Considérant la délégation accordée le 16/12/97 au Bureau pour la mise en oeuvre d'actions liées au Pacte Territorial pour l'Emploi,

considérant la délégation accordée le 16/02/98 au Bureau pour la mise en oeuvre des actions financées au titre du F.D.L.,

le Bureau,

après avoir pris connaissance des premiers résultats de la mission et des nouvelles orientations données à celle-ci,

décide,

- d'approuver la prolongation de la mission de Monsieur NAUDET pour un an,
- d'approuver le plan de financement suivant :

dépenses	250.000 Frs	
recettes	162.500 Frs	Région F.D.L. soit 65%
	37.500 Frs	Commission Européenne soit 15%
		Assistance technique
	50.000 Frs	Communauté de Communes soit 20%

Fait et délibéré le 24 février 1998,
A Nanteuil le Haudouin
Pour copie certifiée conforme

Pour le Président,

Le 1er VicePrésident,

Philippe CALLENS

Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOIN

SOUS-PREFECTURE

10 JUIN 1998

60309 - SENLIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 27 mai, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie de Crépy en Valois, par délégation sous la présidence par intérim de Monsieur Philippe CALLENS.

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 75
Pouvoirs : 7
Votants : 82

Date de la convocation : 12 mai 1998.

Présents : Mmes MOTTE, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, GIBERT, GUIBERT, Mrs LEROUX, THEVENOT (suppléant), GAUDICHE, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, DE STERCKE, DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, GIRAUDON, LAISIER, CHEVREAU, OBJOIS (suppléant), GIRAUD, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, LEVEQUE, GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, SCHWENCK, DUPILLE, BRAYER, LAMERAND, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, CARON (suppléant), NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, PETERS (suppléant), CALLENS, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, OURY, BARIZET.

Absents : Mme MAES et Mrs BOULLAND, GREBAUT, COULON, DREMIERE, CONTE, JENNET, RATIVEAU, DELACROIX, BOUQUIN, LEDOUX, FERTE, DUMONT, BECUS, MOREAU, CORJEON, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom:

M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois),
M. HAQUIN (Brégy) à Mme GIBERT (Réez Fosse Martin),
M. COLINDRE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois),
M. THUILLIER (Nanteuil-le-Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil-le-Haudouin),
M. TORET (Le Plessis-Belleville) à M. REGNIEZ (Le Plessis-Belleville),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise),

Objet : Subventions 1998

Le Conseil de Communauté :

- Après avoir rappelé que pour 1998 le Conseil de Communauté a déjà approuvé les subventions suivantes pour l'action culturelle :

	Francs
Festivalivres	23.000
FRMJC	265.000
RVM	75.000

- Considérant les propositions des Commissions locales et du Bureau, décide à l'unanimité d'approuver les subventions suivantes :

Propositions de la Commission locale de Betz :

	Francs
Anciens Combattants	1.000
A.D.M.R. Betz	4.900
Foyer Rural Betz	8.000
Centre Social Rural	85.600
Comité USEP Etavigny	4.000
Coopérative du collège de Betz	21.500
TOTAL	125.000

Propositions de la Commission locale de Crépy en Valois :

	Francs
MJC (école de musique)	65.000
OTSI de Crépy, Vallée de l'Automne	25.000
Foyer Socio-éducatif collège	35.000
TOTAL	125.000

Propositions de la Commission locale de Nanteuil-le-Haudouin :

	Francs
Sport libre	50.000
Basket club cantonal	10.000
Collège	57.500
TOTAL	117.500

Propositions du Bureau :

Actions culturelles (fonction 241)

ADEX	
Remparts scéniques	6.000
MJC (Des livres et vous)	20.000
	20.000

Actions pour l'emploi (fonction 91)

PAIO	75.000
------	--------

Actions sociales pour les adolescents (fonction 45)

MJC (séjours vacances)	29.945
CSR Betz (séjours vacances)	4.050

Fait et délibéré le 27 mai 1998

Copie certifiée conforme

Le Président

Philippe DRILLET

Maire de Bonneuil en Valois



SOUS-PREFECTURE

10 JUIN 1998

60309 - SENLIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 27 mai, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie de Crépy en Valois, par délégation sous la présidence par intérim de Monsieur Philippe CALLENS.

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 75
Pouvoirs : 7
Votants : 82

Date de la convocation : 12 mai 1998.

Présents : Mmes MOTTE, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, GIBERT, GUIBERT, Mrs LEROUX, THEVENOT (suppléant), GAUDICHE, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, DE STERCKE, DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, GIRAUDON, LAISIER, CHEVREAU, OBJOIS (suppléant), GIRAUD, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, LEVEQUE, GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, SCHWENCK, DUPILLE, BRAYER, LAMERAND, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, CARON (suppléant), NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, PETERS (suppléant), CALLENS, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, OURY, BARIZET.

Absents : Mme MAES et Mrs BOULLAND, GREBAUT, COULON, DREMIERE, CONTE, JENNET, RATIVEAU, DELACROIX, BOUQUIN, LEDOUX, FERTE, DUMONT, BECUS, MOREAU, CORJEON, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom:

M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois),
M. HAQUIN (Brégy) à Mme GIBERT (Réez Fosse Martin),
M. COLINDRE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois),
M. THULLIER (Nanteuil-le-Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil-le-Haudouin),
M. TORET (Le Plessis-Belleville) à M. REGNIEZ (Le Plessis-Belleville),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise),

Objet : Création d'un poste de Responsable administratif et financier

Le Conseil de Communauté :

- Après avoir écouté Monsieur CALLENS exposer la nécessité de revoir l'organisation administrative de la Communauté avec la création d'un poste de Responsable administratif et financier ;

- après l'avoir entendu faire part des réflexions des élus qui ont travaillé sur la question et estimé que ce poste serait l'équivalent de celui d'un secrétaire de mairie de moins de 2.000 habitants ;

- et après en avoir débattu,

décide à l'unanimité moins 2 abstentions d'approuver la création d'un poste de rédacteur au sein de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré le 27 mai 1998
Copie certifiée conforme
Le Président
Philippe DRILLET
Maire de Bonneuil en Valois



SOUS-PREFECTURE

10 JUIN 1998

60309 - SENLIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 27 mai, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie de Crépy en Valois, par délégation sous la présidence par intérim de Monsieur Philippe CALLENS.

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 75
Pouvoirs : 7
Votants : 82

Date de la convocation : 12 mai 1998.

Présents : Mmes MOTTE, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, GIBERT, GUIBERT, Mrs LEROUX, THEVENOT (suppléant), GAUDICHE, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, DE STERCKE, DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, GIRAUDON, LAISIER, CHEVREAU, OBJOIS (suppléant), GIRAUD, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, LEVEQUE, GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, SCHWENCK, DUPILLE, BRAYER, LAMERAND, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, CARON (suppléant), NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, PETERS (suppléant), CALLENS, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, OURY, BARIZET.

Absents : Mme MAES et Mrs BOULLAND, GREBAUT, COULON, DREMIERE, CONTE, JENNET, RATIVEAU, DELACROIX, BOUQUIN, LEDOUX, FERTE, DUMONT, BECUS, MOREAU, CORJEON, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom:

M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois),
M. HAQUIN (Brégy) à Mme GIBERT (Réez Fosse Martin),
M. COLINDRE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois),
M. THUILLIER (Nanteuil-le-Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil-le-Haudouin),
M. TORET (Le Plessis-Belleville) à M. REGNIEZ (Le Plessis-Belleville),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise),

Objet : Subventions 1998

Le Conseil de Communauté :

- Après avoir rappelé que pour 1998 le Conseil de Communauté a déjà approuvé les subventions suivantes pour l'action culturelle :

	Francs
Festivalivres	23.000
FRMJC	265.000
RVM	75.000

- Considérant les propositions des Commissions locales et du Bureau, décide à l'unanimité d'approuver les subventions suivantes :

<u>Propositions de la Commission locale de Betz :</u>	Francs
Anciens Combattants	1.000
A.D.M.R. Betz	4.900
Foyer Rural Betz	8.000
Centre Social Rural	85.600
Comité USEP Etavigny	4.000
Coopérative du collège de Betz	21.500
TOTAL	125.000

<u>Propositions de la Commission locale de Crépy en Valois :</u>	Francs
MJC (école de musique)	65.000
OTSI de Crépy, Vallée de l'Automne	25.000
Foyer Socio-éducatif collège	35.000
TOTAL	125.000

<u>Propositions de la Commission locale de Nanteuil-le-Haudouin :</u>	Francs
Sport libre	50.000
Basket club cantonal	10.000
Collège	57.500
TOTAL	117.500

Propositions du Bureau :

Actions culturelles (fonction 241)

ADEX	6.000
Remparts scéniques	20.000
MJC (Des livres et vous)	20.000

Actions pour l'emploi (fonction 91)

PAIO	75.000
------	--------

Actions sociales pour les adolescents (fonction 45)

MJC (séjours vacances)	29.945
CSR Betz (séjours vacances)	4.050

Fait et délibéré le 27 mai 1998

Copie certifiée conforme

Le Président

Philippe DRILLET

Maire de Bonneuil en Valois



SOUS-PREFECTURE

10 JUIN 1998

60309 - SENLIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 27 mai, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie de Crépy en Valois, par délégation sous la présidence par intérim de Monsieur Philippe CALLENS.

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 75
Pouvoirs : 7
Votants : 82

Date de la convocation : 12 mai 1998.

Présents : Mmes MOTTE, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, GIBERT, GUIBERT, Mrs LEROUX, THEVENOT (suppléant), GAUDICHE, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, DE STERCKE, DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, GIRAUDON, LAISIER, CHEVREAU, OBJOIS (suppléant), GIRAUD, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, LEVEQUE, GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, SCHWENCK, DUPILLE, BRAYER, LAMERAND, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, CARON (suppléant), NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, PETERS (suppléant), CALLENS, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, OURY, BARIZET.

Absents : Mme MAES et Mrs BOULLAND, GREBAUT, COULON, DREMIERE, CONTE, JENNET, RATIVEAU, DELACROIX, BOUQUIN, LEDOUX, FERTE, DUMONT, BECUS, MOREAU, CORJEON, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom:
M. L'ENFANT (Bonneuil en Valois) à M. SARAZIN (Bonneuil en Valois),
M. HAQUIN (Brégy) à Mme GIBERT (Réez Fosse Martin),
M. COLINDRE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
Melle ESTIER (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois),
M. THUILLIER (Nanteuil-le-Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil-le-Haudouin),
M. TORET (Le Plessis-Belleville) à M. REGNIEZ (Le Plessis-Belleville),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise),

Objet : Création d'un poste de Responsable administratif et financier

Le Conseil de Communauté :

- Après avoir écouté Monsieur CALLENS exposer la nécessité de revoir l'organisation administrative de la Communauté avec la création d'un poste de Responsable administratif et financier ;
- après l'avoir entendu faire part des réflexions des élus qui ont travaillé sur la question et estimé que ce poste serait l'équivalent de celui d'un secrétaire de mairie de moins de 2.000 habitants ;
- et après en avoir débattu,

décide à l'unanimité moins 2 abstentions d'approuver la création d'un poste de rédacteur au sein de la Communauté de Communes.

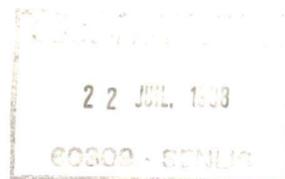
Fait et délibéré le 27 mai 1998
Copie certifiée conforme
Le Président
Philippe DRILLET
Maire de Bonneuil en Valois



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 25 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 59
Pouvoirs : 8
Votants : 67



Date de la convocation : 12 juin 1998.

Présents : MME MOTTE - M. GAUDICHE - MME DUPRE - MM. TRIBOULET - LOISELEUR - BAUDRY - DE STERCKE (suppléant) - DRILLET - L'ENFANT - GONIAUX - PROFFIT - HAQUIN - RYCHTARIK (suppléant) - PRADDAUDE - JOSSE - GREHAN - FORTIER (suppléant) - COLINDRE - GIRAUDON - CHEVREAU - MME HECQUET - M. MARTIN (suppléant) - MME PFEIFFER - MM. CONTE - LEVEQUE - MME D'ABOVILLE - MM. COLAS (suppléant) - SEBASTIANIS (suppléant) - BIZOUARD - DELACROIX - DAUDRE - MAGNIN - MELLE LEGEAY - MM. LEGER - ADAM (suppléant) - PROVOST - DAWINT - DOUET - SCHWENCK - BRAYER - LAMERAND - LEFEVRE - TOUPET - FAUTERRE - CARON (suppléant) - NAU - DESOURTEAUX - DUMONT - MME GUIBERT - MM. VAN HOEYLANDT - VECTEN - MME LE GOUEDEC (suppléante) - MM. CHARDON - BOUTRELLE - NICOLAS (suppléant) - BACOT - POLTEAU - TOUPET - BARIZET.

Absents : MM. LEROUX - HAMELIN - MOQUET - DUTEIL - GREBAUD - COULON - SAPET - MME VALUN - MM. LECERF - CHARTIER - AUBIGNY - JENNET - MME ROSE - MM. GENTIL - VIVANT - THUILLIER - LEDOUX - FERTE - MME MAES - MM. TORET - REGNIEZ - DE BERTIER - BECUS - CALLENS - MOREAU - PHILIPPON - CORJEON - GUYOT - BELLIER - ROBERT - CHERON - OURY.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom:

MELLE ESTIER (Crépy en Valois), pouvoir à M. FORTIER (Crépy en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois), pouvoir à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois)
M. BOUQUIN (Lévignen), pouvoir à M. LEGER (Lévignen)
M. BRIATTE (Morienvil), pouvoir à M. SCHWENCK (Morienvil)
M. DUPILLE (Nanteuil-le-Haudouin), pouvoir à M. BRAYER (Nanteuil-le-Haudouin)
M. WATTIER (Le Plessis-Belleville), pouvoir à M. DUMONT (Le Plessis-Belleville)
MME GIBERT (Réz Fosse Martin), pouvoir à M. HAQUIN (Brégy)
M. LEFRANC (Silly le Long), pouvoir à M. VECTEN (Silly le Long).

Excusés : M. LOMBARD

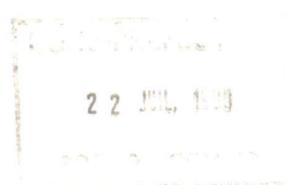
Objet : Avenants aux contrats de prêts Caisse des Dépôts et Consignations.

Après avoir entendu Monsieur DRILLET rappeler que sur les 8 prêts pris auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, 6 pouvaient faire l'objet d'un réaménagement par avenants avec des indemnités, qu'il s'agissait de prêts annuels à taux fixe.

Après avoir pris connaissance des références et caractéristiques des prêts concernés, du capital restant dû et des indemnités en question, exposés ci-dessous :

Contrat N°	Capital restant dû à la date de réaménagement	Indemnité	Montant refinancé	Date échéance	Durée Ans
07066722	386.559,12	14.012,77	400.571,89	25.08.98	3
0858267	21.705,73	786,83	22.492,56	25.08.98	4
0858266	441.905,97	16.019,09	457.925,06	25.08.98	4
0705282	72.914,07	3.554,56	76.468,63	25.07.98	7
0705281	116.957,94	3.315,30	116.957,94	25.07.98	5
0858268	47.131,40	2.533,31	49.664,71	25.08.98	2
TOTAL	1.087.174,23	40.221,86	1.124.080,79		

le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à réaménager ces 6 emprunts par le biais d'un refinancement avec un emprunt de 1.125.000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation d'une durée de 9 ans remboursable trimestriellement à taux correspondant à celui du PIBOR 3 mois avec une marge de 0,20 %.

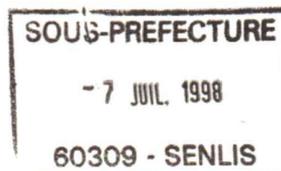


Fait et délibéré le 25 juin 1998
Copie certifiée conforme
Le Président
Philippe DRILLET
Maire de Bonneuil en Valois

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Formalités de publicité effectuées le : 27 juin 98
Transmis au Contrôle de Légalité
(Sous-Préfecture) le : 21 juillet 98

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS**



L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 25 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 59
Pouvoirs : 8
Votants : 67

Date de la convocation : 12 juin 1998.

Présents : MME MOTTE - M. GAUDICHE - MME DUPRE - MM. TRIBOULET - LOISELEUR - BAUDRY - DE STERCKE (suppléant) - DRILLET - L'ENFANT - GONIAUX - PROFFIT - HAQUIN - RYCHTARIK (suppléant) - PRADDAUDE - JOSSE - GREHAN - FORTIER (suppléant) - COLINDRE - GIRAUDON - CHEVREAU - MME HECQUET - M. MARTIN (suppléant) - MME PFEIFFER - MM. CONTE - LEVEQUE - MME D'ABOVILLE - MM. COLAS (suppléant) - SEBASTIANIS (suppléant) - BIZOUARD - DELACROIX - DAUDRE - MAGNIN - MELLE LEGEAY - MM. LEGER - ADAM (suppléant) - PROVOST - DAWINT - DOUET - SCHWENCK - BRAYER - LAMERAND - LEFEVRE - TOUPET - FAUTERRE - CARON (suppléant) - NAU - DESOURTEAUX - DUMONT - MME GUIBERT - MM. VAN HOEYLANDT - VECTEN - MME LE GOUEDEC (suppléante) - MM. CHARDON - BOUTRELLE - NICOLAS (suppléant) - BACOT - POLTEAU - TOUPET - BARIZET.

Absents : MM. LEROUX - HAMELIN - MOQUET - DUTEIL - GREBAUD - COULON - SAPET - MME VALUN - MM. LECERF - CHARTIER - AUBIGNY - JENNET - MME ROSE - MM. GENTIL - VIVANT - THUILLIER - LEDOUX - FERTE - MME MAES - MM. TORET - REGNIEZ - DE BERTIER - BECUS - CALLENS - MOREAU - PHILIPPON - CORJEON - GUYOT - BELLIER - ROBERT - CHERON - OURY.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom:
MELLE ESTIER (Crépy en Valois), pouvoir à M. FORTIER (Crépy en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois), pouvoir à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois)
M. BOUQUIN (Lévignen), pouvoir à M. LEGER (Lévignen)
M. BRIATTE (Morienvil), pouvoir à M. SCHWENCK (Morienvil)
M. DUPILLE (Nanteuil-le-Haudouin), pouvoir à M. BRAYER (Nanteuil-le-Haudouin)
M. WATTIER (Le Plessis-Belleville), pouvoir à M. DUMONT (Le Plessis-Belleville)
MME GIBERT (Réez Fosse Martin), pouvoir à M. HAQUIN (Brégy)
M. LEFRANC (Silly le Long), pouvoir à M. VECTEN (Silly le Long).

Excusés : M. LOMBARD

Objet : Réaménagement des emprunts auprès du Crédit Foncier de France et du Crédit Mutuel du Nord

L'assemblée de la Communauté de Communes du Pays de Valois après avoir pris connaissance des conditions de réaménagement des emprunts existants auprès du Crédit Foncier de France et du Crédit Mutuel du Nord et après en avoir délibéré, décide :

* Les 3 emprunts suivants seront remboursés au Crédit Foncier de France :

<u>Contrat N°</u>	<u>Capital restant dû</u>		<u>Indemnité</u>	<u>à date du</u>
45492033937H	161.866,24		3.237,32	30.06
45485917084W	880.000,00	estimée	82.867,00	30.08
45488958391N	60.336,94		2.398,39	30.08
Total	1.102.203,18	estimée	88.502,71	

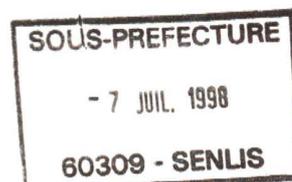
Le total des intérêts courus à régler aux dates de remboursement indiquées devrait se monter à 5.994,71 F.

* Les 2 emprunts suivants seront remboursés au Crédit Mutuel du Nord :

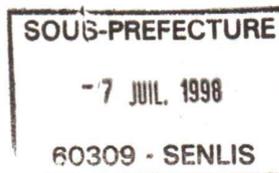
<u>Contrat N°</u>	<u>Capital restant dû</u>		<u>Indemnité</u>	<u>à date du</u>
148537	20.845,76		208,46	30.06
149105	12.556,67		125,57	30.06
Total	33.402,43		334,03	

Le total des intérêts courus à régler aux dates de remboursement indiquées devrait se monter à 942,35 F.

Fait et délibéré le 25 juin 1998
Copie certifiée conforme
Le Président
Philippe DRILLET
Maire de Bonneuil en Valois



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS**



L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 25 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 59
Pouvoirs : 8
Votants : 67

Date de la convocation : 12 juin 1998.

Présents : MME MOTTE - M. GAUDICHE - MME DUPRE - MM. TRIBOULET - LOISELEUR - BAUDRY - DE STERCKE (suppléant) - DRILLET - L'ENFANT - GONIAUX - PROFFIT - HAQUIN - RYCHTARIK (suppléant) - PRADDAUDE - JOSSE - GREHAN - FORTIER (suppléant) - COLINDRE - GIRAUDON - CHEVREAU - MME HECQUET - M. MARTIN (suppléant) - MME PFEIFFER - MM. CONTE - LEVEQUE - MME D'ABOVILLE - MM. COLAS (suppléant) - SEBASTIANIS (suppléant) - BIZOUARD - DELACROIX - DAUDRE - MAGNIN - MELLE LEGEAY - MM. LEGER - ADAM (suppléant) - PROVOST - DAWINT - DOUET - SCHWENCK - BRAYER - LAMERAND - LEFEVRE - TOUPET - FAUTERRE - CARON (suppléant) - NAU - DESOURTEAUX - DUMONT - MME GUIBERT - MM. VAN HOEYLANDT - VECTEN - MME LE GOUEDEC (suppléante) - MM. CHARDON - BOUTRELLE - NICOLAS (suppléant) - BACOT - POLTEAU - TOUPET - BARIZET.

Absents : MM. LEROUX - HAMELIN - MOQUET - DUTEIL - GREBAUD - COULON - SAPET - MME VALUN - MM. LECERF - CHARTIER - AUBIGNY - JENNET - MME ROSE - MM. GENTIL - VIVANT - THUILLIER - LEDOUX - FERTE - MME MAES - MM. TORET - REGNIEZ - DE BERTIER - BECUS - CALLENS - MOREAU - PHILIPPON - CORJEON - GUYOT - BELLIER - ROBERT - CHERON - OURY.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom:

MELLE ESTIER (Crépy en Valois), pouvoir à M. FORTIER (Crépy en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois), pouvoir à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois)
M. BOUQUIN (Lévignen), pouvoir à M. LEGER (Lévignen)
M. BRIATTE (Morienvil), pouvoir à M. SCHWENCK (Morienvil)
M. DUPILLE (Nanteuil-le-Haudouin), pouvoir à M. BRAYER (Nanteuil-le-Haudouin)
M. WATTIER (Le Plessis-Belleville), pouvoir à M. DUMONT (Le Plessis-Belleville)
MME GIBERT (Réez Fosse Martin), pouvoir à M. HAQUIN (Brégy)
M. LEFRANC (Silly le Long), pouvoir à M. VECTEN (Silly le Long).

Excusés : M. LOMBARD

Objet : Refinancement des emprunts auprès du Crédit Agricole de l'Oise.

L'assemblée de la Communauté de Communes du Pays de Valois après avoir pris connaissance des conditions de refinancement des 5 emprunts précédents auprès du Crédit Agricole de l'Oise, et après en avoir délibéré, décide :

- de contracter auprès du Crédit Agricole de l'Oise un emprunt global de refinancement des 5 emprunts pour leurs capitaux restant dûs augmentés des indemnités de sortie anticipée

<u>Capital restant dû</u>	<u>Indemnité</u>	<u>Montants refinancés</u>
161.866,24	3.237,32	165.103,56
880.000,00	82.867,00	962.867,00
60.336,94	2.398,39	62.735,33
20.845,76	208,46	21.054,22
12.556,67	125,57	12.682,24
1.135.605,61	88.836,74	1.224.442,35

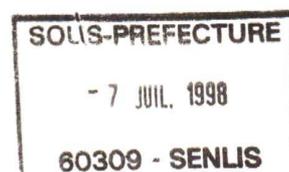
arrondi à 1.225.000 F, tirable en plusieurs fois au fur et à mesure des mises en place des réaménagements (dates prévues : 30.06 et 30.08.1998).

Les caractéristiques du nouvel emprunt de refinancement sont les suivantes :

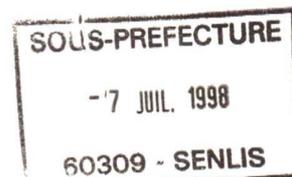
- durée : 10 ans
- taux : PIBOR 3 mois + 0,20 % soit actuellement 3,80 % marge comprise
- échéances trimestrielles
- amortissement constant du capital.

Monsieur Philippe DRILLET (ou Monsieur Philippe CALLENS) est autorisé à signer auprès de la Caisse du crédit Agricole de l'Oise le contrat d'emprunt.

Fait et délibéré le 25 juin 1998
Copie certifiée conforme
Le Président
Philippe DRILLET
Maire de Bonneuil en Valois



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS**



L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 25 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 59
Pouvoirs : 8
Votants : 67

Date de la convocation : 12 juin 1998.

Présents : MME MOTTE - M. GAUDICHE - MME DUPRE - MM. TRIBOULET - LOISELEUR - BAUDRY - DE STERCKE (suppléant) - DRILLET - L'ENFANT - GONIAUX - PROFFIT - HAQUIN - RYCHTARIK (suppléant) - PRADDAUDE - JOSSE - GREHAN - FORTIER (suppléant) - COLINDRE - GIRAUDON - CHEVREAU - MME HECQUET - M. MARTIN (suppléant) - MME PFEIFFER - MM. CONTE - LEVEQUE - MME D'ABOVILLE - MM. COLAS (suppléant) - SEBASTIANIS (suppléant) - BIZOUARD - DELACROIX - DAUDRE - MAGNIN - MELLE LEGEAY - MM. LEGER - ADAM (suppléant) - PROVOST - DAWINT - DOUET - SCHWENCK - BRAYER - LAMERAND - LEFEVRE - TOUPET - FAUTERRE - CARON (suppléant) - NAU - DESOURTEAUX - DUMONT - MME GUIBERT - MM. VAN HOEYLANDT - VECTEN - MME LE GOUDEC (suppléante) - MM. CHARDON - BOUTRELLE - NICOLAS (suppléant) - BACOT - POLTEAU - TOUPET - BARIZET.

Absents : MM. LEROUX - HAMELIN - MOQUET - DUTEIL - GREBAUD - COULON - SAPET - MME VALUN - MM. LECERF - CHARTIER - AUBIGNY - JENNET - MME ROSE - MM. GENTIL - VIVANT - THUILLIER - LEDOUX - FERTE - MME MAES - MM. TORET - REGNIEZ - DE BERTIER - BECUS - CALLENS - MOREAU - PHILIPPON - CORJEON - GUYOT - BELLIER - ROBERT - CHERON - OURY.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom:

MELLE ESTIER (Crépy en Valois), pouvoir à M. FORTIER (Crépy en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois), pouvoir à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois)
M. BOUQUIN (Lévignen), pouvoir à M. LEGER (Lévignen)
M. BRIATTE (Morienvil), pouvoir à M. SCHWENCK (Morienvil)
M. DUPILLE (Nanteuil-le-Haudouin), pouvoir à M. BRAYER (Nanteuil-le-Haudouin)
M. WATTIER (Le Plessis-Belleville), pouvoir à M. DUMONT (Le Plessis-Belleville)
MME GIBERT (Réez Fosse Martin), pouvoir à M. HAQUIN (Brégy)
M. LEFRANC (Silly le Long), pouvoir à M. VECTEN (Silly le Long).

Excusés : M. LOMBARD

Objet : Approbation Compte Administratif 1997. Affectation du Résultat.

Après avoir fait état du courrier du Receveur constatant la conformité du Compte Administratif avec le compte de gestion établi par ce dernier,

et après que le compte administratif ait été présenté faisant apparaître les résultats suivants :

	<u>Exercice 1997</u>	<u>Exercices précédents</u>	<u>Résultat cumulé</u>
Fonctionnement	+ 1.160.699,24	+ 203.708,92	+ 1.364.408,16
Investissement	+ 20.075,88	+ 195.914,58	+ 215.990,46
TOTAL	+ 1.180.775,12	+ 399.623,50	+ 1.580.398,62

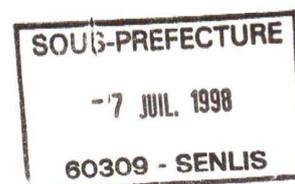
Le Compte 1997 est soumis aux voix et approuvé à l'unanimité.

De façon à pouvoir équilibrer la section d'investissement qui fait apparaître un besoin de financement de 456.009,54 F pour pouvoir couvrir les 672.000 F de crédits d'investissement reportés de 1997 à 1998, Monsieur Philippe DRILLET propose que le résultat de fonctionnement soit affecté comme suit :

- 456.009,54 F en compte 1068 (réserves)
- 908.398,62 F en compte 110 (reports à nouveau).

Soumise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le 25 juin 1998
Copie certifiée conforme
Le Président
Philippe DRILLET
Maire de Bonneuil en Valois



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS**

SOUS-PREFECTURE

- 7 JUIL. 1998

60309 - SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 25 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 59
Pouvoirs : 8
Votants : 67

Date de la convocation : 12 juin 1998.

Présents : MME MOTTE - M. GAUDICHE - MME DUPRE - MM. TRIBOULET - LOISELEUR - BAUDRY - DE STERCKE (suppléant) - DRILLET - L'ENFANT - GONIAUX - PROFFIT - HAQUIN - RYCHTARIK (suppléant) - PRADDAUDE - JOSSE - GREHAN - FORTIER (suppléant) - COLINDRE - GIRAUDON - CHEVREAU - MME HECQUET - M. MARTIN (suppléant) - MME PFEIFFER - MM. CONTE - LEVEQUE - MME D'ABOVILLE - MM. COLAS (suppléant) - SEBASTIANIS (suppléant) - BIZOUARD - DELACROIX - DAUDRE - MAGNIN - MELLE LEGEAY - MM. LEGER - ADAM (suppléant) - PROVOST - DAWINT - DOUET - SCHWENCK - BRAYER - LAMERAND - LEFEVRE - TOUPET - FAUTERRE - CARON (suppléant) - NAU - DESOURTEAUX - DUMONT - MME GUIBERT - MM. VAN HOEYLANDT - VECTEN - MME LE GOUEDEC (suppléante) - MM. CHARDON - BOUTRELLE - NICOLAS (suppléant) - BACOT - POLTEAU - TOUPET - BARIZET.

Absents : MM. LEROUX - HAMELIN - MOQUET - DUTEIL - GREBAUD - COULON - SAPET - MME VALUN - MM. LECERF - CHARTIER - AUBIGNY - JENNET - MME ROSE - MM. GENTIL - VIVANT - THUILLIER - LEDOUX - FERTE - MME MAES - MM. TORET - REGNIEZ - DE BERTIER - BECUS - CALLENS - MOREAU - PHILIPPON - CORJEON - GUYOT - BELLIER - ROBERT - CHERON - OURY.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom:

MELLE ESTIER (Crépy en Valois), pouvoir à M. FORTIER (Crépy en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois), pouvoir à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois)
M. BOUQUIN (Lévignen), pouvoir à M. LEGER (Lévignen)
M. BRIATTE (Morierval), pouvoir à M. SCHWENCK (Morierval)
M. DUPILLE (Nanteuil-le-Haudouin), pouvoir à M. BRAYER (Nanteuil-le-Haudouin)
M. WATTIER (Le Plessis-Belleville), pouvoir à M. DUMONT (Le Plessis-Belleville)
MME GIBERT (Rééz Fosse Martin), pouvoir à M. HAQUIN (Brégy)
M. LEFRANC (Silly le Long), pouvoir à M. VECTEN (Silly le Long).

Excusés : M. LOMBARD

Objet : Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

- Vu l'article L5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du Syndicats Mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés notamment ses articles 5.2, 5.3 et 5.4,
- Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise du 19 mars 1998 relative à la mise en oeuvre des compétences suivantes :
 - construction et exploitation du réseau de déchetteries
 - valorisation organique, hors collecte et compostage individuel,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Valois **approuve** :

la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise.

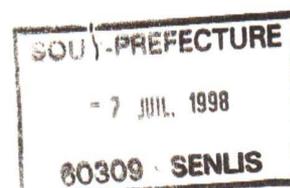
Fait et délibéré le 25 juin 1998

Copie certifiée conforme

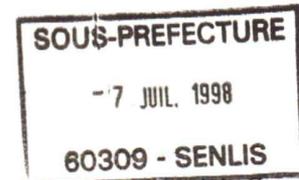
Le Président

Philippe DRILLET

Maire de Bonneuil en Valois



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS**



L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 25 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 59
Pouvoirs : 8
Votants : 67

Date de la convocation : 12 juin 1998.

Présents : MME MOTTE - M. GAUDICHE - MME DUPRE - MM. TRIBOULET - LOISELEUR - BAUDRY - DE STERCKE (suppléant) - DRILLET - L'ENFANT - GONIAUX - PROFFIT - HAQUIN - RYCHTARIK (suppléant) - PRADDAUDE - JOSSE - GREHAN - FORTIER (suppléant) - COLINDRE - GIRAUDON - CHEVREAU - MME HECQUET - M. MARTIN (suppléant) - MME PFEIFFER - MM. CONTE - LEVEQUE - MME D'ABOVILLE - MM. COLAS (suppléant) - SEBASTIANIS (suppléant) - BIZOUARD - DELACROIX - DAUDRE - MAGNIN - MELLE LEGEAY - MM. LEGER - ADAM (suppléant) - PROVOST - DAWINT - DOUET - SCHWENCK - BRAYER - LAMERAND - LEFEVRE - TOUPET - FAUTERRE - CARON (suppléant) - NAU - DESOURTEAUX - DUMONT - MME GUIBERT - MM. VAN HOEYLANDT - VECTEN - MME LE GOUEDEC (suppléante) - MM. CHARDON - BOUTRELLE - NICOLAS (suppléant) - BACOT - POLTEAU - TOUPET - BARIZET.

Absents : MM. LEROUX - HAMELIN - MOQUET - DUTEIL - GREBAUD - COULON - SAPET - MME VALUN - MM. LECERF - CHARTIER - AUBIGNY - JENNET - MME ROSE - MM. GENTIL - VIVANT - THUILLIER - LEDOUX - FERTE - MME MAES - MM. TORET - REGNIEZ - DE BERTIER - BECUS - CALLENS - MOREAU - PHILIPPON - CORJEON - GUYOT - BELLIER - ROBERT - CHERON - OURY.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom:

MELLE ESTIER (Crépy en Valois), pouvoir à M. FORTIER (Crépy en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois), pouvoir à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois)
M. BOUQUIN (Lévignen), pouvoir à M. LEGER (Lévignen)
M. BRIATTE (Morienvall), pouvoir à M. SCHWENCK (Morienvall)
M. DUPILLE (Nanteuil-le-Haudouin), pouvoir à M. BRAYER (Nanteuil-le-Haudouin)
M. WATTIER (Le Plessis-Belleville), pouvoir à M. DUMONT (Le Plessis-Belleville)
MME GIBERT (Réez Fosse Martin), pouvoir à M. HAQUIN (Brégy)
M. LEFRANC (Silly le Long), pouvoir à M. VECTEN (Silly le Long).

Excusés : M. LOMBARD

Objet : Indemnités de fonction du Président et des Vice Présidents.

Le Conseil de Communauté,

- vu la Loi N°92.108 du 03.02.1992 relative au indemnités des Présidents et Vice-Présidents de structures intercommunales,
- vu le décret du 29.03.1993 précisant leur montant maximum,
- vu la proposition du Bureau du 11 juin 1998,

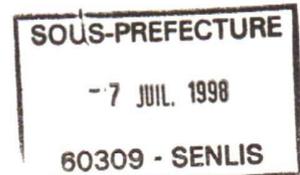
décide à l'unanimité,

- de fixer l'indemnité brute de Monsieur Philippe DRILLET, Président, à 60.000 F brut annuel,
- de fixer l'indemnité brute de base de chacun des Vice-Présidents, à savoir Messieurs CALLENS Philippe, PRADDAUDE Pierre, DAUDRE Yves, PROVOST Guy à 20.000 F brut annuel,
- de maintenir l'indemnité brute correspondante à des délégations particulières à 10.000 F brut annuel par délégation.

Fait et délibéré le 25 juin 1998
Copie certifiée conforme
Le Président
Philippe DRILLET
Maire de Bonneuil en Valois



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS**



L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 25 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 59
Pouvoirs : 8
Votants : 67

Date de la convocation : 12 juin 1998.

Présents : MME MOTTE - M. GAUDICHE - MME DUPRE - MM. TRIBOULET - LOISELEUR - BAUDRY - DE STERCKE (suppléant) - DRILLET - L'ENFANT - GONIAUX - PROFFIT - HAQUIN - RYCHTARIK (suppléant) - PRADDAUDE - JOSSE - GREHAN - FORTIER (suppléant) - COLINDRE - GIRAUDON - CHEVREAU - MME HECQUET - M. MARTIN (suppléant) - MME PFEIFFER - MM. CONTE - LEVEQUE - MME D'ABOVILLE - MM. COLAS (suppléant) - SEBASTIANIS (suppléant) - BIZOUARD - DELACROIX - DAUDRE - MAGNIN - MELLE LEGEAY - MM. LEGER - ADAM (suppléant) - PROVOST - DAWINT - DOUET - SCHWENCK - BRAYER - LAMERAND - LEFEVRE - TOUPET - FAUTERRE - CARON (suppléant) - NAU - DESOURTEAUX - DUMONT - MME GUIBERT - MM. VAN HOEYLANDT - VECTEN - MME LE GOUEDEC (suppléante) - MM. CHARDON - BOUTRELLE - NICOLAS (suppléant) - BACOT - POLTEAU - TOUPET - BARIZET.

Absents : MM. LEROUX - HAMELIN - MOQUET - DUTEIL - GREBAUD - COULON - SAPET - MME VALUN - MM. LECERF - CHARTIER - AUBIGNY - JENNET - MME ROSE - MM. GENTIL - VIVANT - THUILLIER - LEDOUX - FERTE - MME MAES - MM. TORET - REGNIEZ - DE BERTIER - BECUS - CALLENS - MOREAU - PHILIPPON - CORJEON - GUYOT - BELLIER - ROBERT - CHERON - OURY.

Pouvoirs :

A donné mandat pour voter en son nom:

MELLE ESTIER (Crépy en Valois), pouvoir à M. FORTIER (Crépy en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois), pouvoir à M. PRADDAUDE (Crépy en Valois)
M. BOUQUIN (Lévignen), pouvoir à M. LEGER (Lévignen)
M. BRIATTE (Morierval), pouvoir à M. SCHWENCK (Morierval)
M. DUPILLE (Nanteuil-le-Haudouin), pouvoir à M. BRAYER (Nanteuil-le-Haudouin)
M. WATTIER (Le Plessis-Belleville), pouvoir à M. DUMONT (Le Plessis-Belleville)
MME GIBERT (Réez Fosse Martin), pouvoir à M. HAQUIN (Brégy)
M. LEFRANC (Silly le Long), pouvoir à M. VECTEN (Silly le Long).

Excusés : M. LOMBARD

Objet : Demande d'aide départementale pour le transport d'élèves vers le Centre Sportif du Plessis-Belleville.

Monsieur le Président rappelle que les dépenses consécutives au transport d'élèves d'écoles élémentaires du canton vers le Centre Sportif du Plessis-Belleville (effectué tous les mardis depuis le mois de septembre 1997) sont supportées par la Communauté de Commune.

Les élèves bénéficiaires des cours d'éducation physique et sportive dispensés par une monitrice qualifiée proviennent de cours préparatoires.

Afin de diminuer la charge représentée par le transport desdits élèves,

le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **sollicite** l'attribution de l'aide départementale prévue à cet effet, et ce au titre de l'année scolaire 1997 - 1998

Fait et délibéré le 25 juin 1998
Copie certifiée conforme
Le Président
Philippe DRILLET
Maire de Bonneuil en Valois

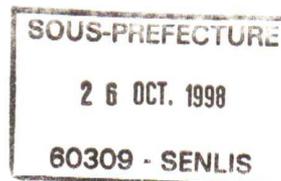


22-98

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 21 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 54
Pouvoirs: 5
Votants: 59



Date de la convocation : 21 octobre 1998.

Présents: Mrs. COTTET, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, COULON; DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK(s), PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, Mme HECQUET, GARINOT(s), BLAIS(s), Mme D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES(s), Mrs COLAS(s), BIZOUARD, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, NAU, WATTIER, Mmes GIBERT et GUIBERT, Mrs BECUS, CALLENS, LOMBARD, VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT(s), POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARBIZET.

Absents: Mme MOTTE, Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, BOULLAND, DUTEIL, L'ENFANT, CHEVREAU, GUIRAUD, PFEIFER, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, RATIVEAU, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, FERTE, GAGE, Mme MAES, Mrs DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LEFRANC, MEURANT, CORJEON, LEGER, BOUQUIN, BRIATTE, VIVANT, BRAYER, GUYOT, BELLIER, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER., LEFRANC.

Pouvoirs :

M. Bertrand OURY (Villeneuve/Thury) à M. Jean-Marc HEURTAUT (Autheuil en Valois),
Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise);

Objet : Restauration du régime indemnitaire et d'indemnités d'exercice de missions.

- Vu l'article 88 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991, et notamment son 1er alinéa, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la Loi du 26 janvier 1984 selon lequel le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux doit être fixé par référence et dans la limite du régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat (services extérieurs) exerçant des fonctions équivalentes,
- Vu le décret n°97-1123 du 26 décembre 1997 portant création de l'indemnité d'exercice de missions,
- Vu l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions,
- Vu la circulaire du Ministère de l'intérieur en date du 31 octobre 1996 relative au Régime indemnitaire des personnels de Préfecture,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1er : à compter du 1/11/98, le régime indemnitaire est instauré au profit des agents titulaires et contractuels, à savoir les IHTS avec un maximum de 25 H/mois et des IFTS selon les conditions prévues.

Article 2 : à compter du 1/11/98, il est institué au profit des agents titulaires et contractuels, l'indemnité d'exercice de missions en référence à l'indemnité de missions des Préfectures aux conditions suivantes :

Cadre d'emplois concernés	Montant annuel de référence	Butoir indemnitaire maximum par grade
Attachés territoriaux	9 000	30 387
Agent Technique	7 500	18 150
Agents administratifs territoriaux	7 500	18 150
Adjoint administratifs territoriaux	7 700	20 250
Rédacteurs territoriaux et Secrétaire de Mairie	8 200	22 570

Dit que le versement sera mensuel,

Dit que le coefficient de variation, entre 0,8 et 3, s'applique au montant annuel de référence de chaque grade, sans toutefois pouvoir excéder le butoir indemnitaire maximum ci-dessus indiqué intégrant l'ensemble des primes et indemnités accordées au titre du régime indemnitaire, et dans la limite de l'enveloppe globale de chaque cadre d'emplois.

Dit qu'il appartient au Président d'attribuer individuellement l'indemnité en multipliant le montant annuel de référence par le coefficient de variation, dans la limite du butoir maximum et des crédits affectés.

Article 3 : Dit que le crédit affecté au paiement des indemnités d'exercice des missions est fixé à 20 000 Frans en année civile pleine,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6411, "Rémunération du personnel titulaire au budget.

Fait et délibéré le 21 octobre 1998 à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le



23-98

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 21 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 54
Pouvoirs: 5
Votants: 59

SOUS-PREFECTURE
26 OCT. 1998
60309 - SENLIS

Date de la convocation : 21 octobre 1998.

Présents: Mrs. COTTET, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, COULON; DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK(s), PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, Mme HECQUET, GARINOT(s), BLAIS(s), Mme D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES(s), Mrs COLAS(s), BIZOUARD, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, NAU, WATTIER, Mmes GIBERT et GUIBERT, Mrs BECUS, CALLENS, LOMBARD, VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT(s), POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARBIZET.

Absents: Mme MOTTE, Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, BOULLAND, DUTEIL, L'ENFANT, CHEVREAU, GUIRAUD, PFEIFER, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, RATIVEAU, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, FERTE, GAGE, Mme MAES, Mrs DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LEFRANC, MEURANT, CORJEON, LEGER, BOUQUIN, BRIATTE, VIVANT, BRAYER, GUYOT, BELLIER, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER, LEFRANC.

Pouvoirs :

M. Bertrand OURY (Villeneuve/Thury) à M. Jean-Marc HEURTAUT (Autheuil en Valois),
Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise);

Objet : Conventions relatives à la mise à disposition des gymnases

Considérant les conventions proposées par le Conseil Général relatives à la mise à disposition des gymnases intercommunaux au profit des Collèges,

Considérant les conditions financières liées à ces conventions, à savoir une participation de 30 F de l'heure plafonnée à 42 000 F par an,

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à conclure toutes les conventions et avenants aux conventions existantes relatives à la mise à disposition par la Communauté de Communes des gymnases au profit des Collèges qui se fera désormais à titre gratuit.


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL LE HAUDOIN

Fait et délibéré le 21 octobre 1998 à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 21 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 54
Pouvoirs: 5
Votants: 59

Date de la convocation : 21 octobre 1998.



Présents: Mrs. COTTET, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, COULON, DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK(s), PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, Mme HECQUET, GARINOT(s), BLAIS(s), Mme D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES(s), Mrs COLAS(s), BIZOUARD, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, NAU, WATTIER, Mmes GIBERT et GUIBERT, Mrs BECUS, CALLENS, LOMBARD, VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT(s), POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARBIZET.

Absents: Mme MOTTE, Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, BOULLAND, DUTEIL, L'ENFANT, CHEVREAU, GUIRAUD, PFEIFER, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, RATIVEAU, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, FERTE, GAGE, Mme MAES, Mrs DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LEFRANC, MEURANT, CORJEON, LEGER, BOUQUIN, BRIATTE, VIVANT, BRAYER, GUYOT, BELLIER, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER., LEFRANC.

Pouvoirs :

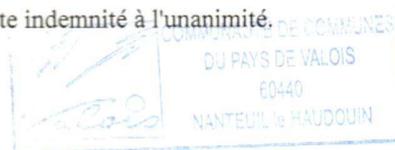
M. Bertrand OURY (Villeneuve/Thury) à M. Jean-Marc HEURTAUT (Authueil en Valois),
Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise);

Objet : INDEMNITE DE SINISTRE

Monsieur le Président expose à l'assemblée les faits survenus dans la nuit du 28 au 29 Juillet 1998 au gymnase intercommunal de Nanteuil le Haudouin, à savoir des dégradations sur la porte d'entrée.

Les frais de remise en état se sont élevés à 1 857,24 F et la Cie d'Assurances GROUPAMA propose une indemnité de sinistre de même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté accepte cette indemnité à l'unanimité.



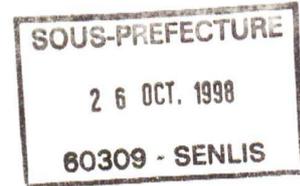
Fait et délibéré le 21 octobre 1998 à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 21 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 54
Pouvoirs: 5
Votants: 59



Date de la convocation : 21 octobre 1998.

Présents: Mrs. COTTET, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, COULON; DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK(s), PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, Mme HECQUET, GARINOT(s), BLAIS(s), Mme D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES(s), Mrs COLAS(s), BIZOUARD, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, NAU, WATTIER, Mmes GIBERT et GUIBERT, Mrs BECUS, CALLENS, LOMBARD, VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT(s), POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARBIZET.

Absents: Mme MOTTE, Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, BOULLAND, DUTEIL, L'ENFANT, CHEVREAU, GUIRAUD, PFEIFER, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, RATIVEAU, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, FERTE, GAGE, Mme MAES, Mrs DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LEFRANC, MEURANT, CORJEON, LEGER, BOUQUIN, BRIATTE, VIVANT, BRAYER, GUYOT, BELLIER, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER, LEFRANC.

Pouvoirs :

M. Bertrand OURY (Villeneuve/Thury) à M. Jean-Marc HEURTAUT (Autheuil en Valois),
Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise);

Objet : Budgets supplémentaires 98

Après la présentation par Monsieur DRILLET du projet de BS 98 qui amènerait à une section d'investissement à l'équilibre et une section de fonctionnement en suréquilibre de 1 301 398,60 F,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le BS 98,

Après la présentation par Monsieur DRILLET d'un budget annexe relatif à un service assujéti à la T.V.A., donc présenté H.T., à savoir la construction d'un Bâtiment Industriel Locatif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce budget annexe.



Fait et délibéré le 21 octobre 1998 à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 21 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 54
Pouvoirs: 5
Votants: 59



Date de la convocation : 21 octobre 1998.

Présents: Mrs. COTTET, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, COULON; DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK(s), PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, Mme HECQUET, GARINOT(s), BLAIS(s), Mme D'ABOUILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES(s), Mrs COLAS(s), BIZOUARD, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, NAU, WATTIER, Mmes GIBERT et GUIBERT, Mrs BECUS, CALLENS, LOMBARD, VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT(s), POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARBIZET.

Absents: Mme MOTTE, Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, BOULLAND, DUTEIL, L'ENFANT, CHEVREAU, GUIRAUD, PFEIFER, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, RATIVEAU, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, FERTE, GAGE, Mme MAES, Mrs DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LEFRANC, MEURANT, CORJEON, LEGER, BOUQUIN, BRIATTE, VIVANT, BRAYER, GUYOT, BELLIER, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER, LEFRANC.

Pouvoirs :

M. Bertrand OURY (Villeneuve/Thury) à M. Jean-Marc HEURTAUT (Autheuil en Valois),
Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise);

Objet : Election de Monsieur DOUET au Comité de Suivi du Schéma Directeur.

Monsieur DRILLET ayant rappelé que depuis le décès de Monsieur de KERSAINT, un poste est vacant au sein du Comité de suivi du Schéma Directeur qui compte 9 membres d'après le règlement intérieur,

La seule candidature qui s'est manifestée étant celle de Monsieur DOUET,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de désigner Monsieur DOUET pour faire partie du Comité de Suivi.



Fait et délibéré le 21 octobre 1998 à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

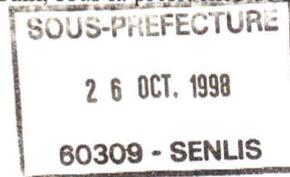
- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le

27-98

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 21 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 54
Pouvoirs: 5
Votants: 59



Date de la convocation : 21 octobre 1998.

Présents: Mrs. COTTET, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, COULON; DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK(s), PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, Mme HECQUET, GARINOT(s), BLAIS(s), Mme D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES(s), Mrs COLAS(s), BIZOUARD, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, NAU, WATTIER, Mmes GIBERT et GUIBERT, Mrs BECUS, CALLENS, LOMBARD, VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT(s), POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARBIZET.

Absents: Mme MOTTE, Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, BOULLAND, DUTEIL, L'ENFANT, CHEVREAU, GUIRAUD, PFEIFER, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, RATIVEAU, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, FERTE, GAGE, Mme MAES, Mrs DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LEFRANC, MEURANT, CORJEON, LEGER, BOUQUIN, BRIATTE, VIVANT, BRAYER, GUYOT, BELLIER, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER, LEFRANC.

Pouvoirs :

M. Bertrand OURY (Villeneuve/Thury) à M. Jean-Marc HEURTAUT (Autheuil en Valois),
Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise);

Objet : Subvention à Scènes en Valois

Après avoir entendu Monsieur DRILLET rappeler que la commission "Vie associative" et le bureau ont donné un avis favorable,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité moins 1 voix contre, d'accorder une subvention de 12 000 F à l'association "Scènes en Valois"



Fait et délibéré le 21 octobre 1998 à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 21 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 54
Pouvoirs: 5
Votants: 59



Date de la convocation : 21 octobre 1998.

Présents: Mrs. COTTET, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, COULON; DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK(s), PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, Mme HECQUET, GARINOT(s), BLAIS(s), Mme D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES(s), Mrs COLAS(s), BIZOUARD, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, NAU, WATTIER, Mmes GIBERT et GUIBERT, Mrs BECUS, CALLENS, LOMBARD, VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT(s), POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARBIZET.

Absents: Mme MOTTE, Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, BOULLAND, DUTEIL, L'ENFANT, CHEVREAU, GUIRAUD, PFEIFER, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, RATIVEAU, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, FERTE, GAGE, Mme MAES, Mrs DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LEFRANC, MEURANT, CORJEON, LEGER, BOUQUIN, BRIATTE, VIVANT, BRAYER, GUYOT, BELLIER, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER, LEFRANC.

Pouvoirs :

M. Bertrand OURY (Villeneuve/Thury) à M. Jean-Marc HEURTAUT (Autheuil en Valois),
Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise);

Objet : Concours du Receveur Municipal - Attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal

- vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions.
 - vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.
 - vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.
- Décide à l'unanimité moins 1 vote contre et 1 abstention :
- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
 - de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer les indemnités de conseil et de budget,
 - que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à MORISSON Marie-Paule, receveur municipal.



Fait et délibéré le 21 octobre 1998 à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 21 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 54
Pouvoirs: 5
Votants: 59



Date de la convocation : 21 octobre 1998.

Présents: Mrs. COTTET, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, COULON; DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK(s), PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, Mme HECQUET, GARINOT(s), BLAIS(s), Mme D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES(s), Mrs COLAS(s), BIZOUARD, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, NAU, WATTIER, Mmes GIBERT et GUIBERT, Mrs BECUS, CALLENS, LOMBARD, VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT(s), POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARBIZET.

Absents: Mme MOTTE, Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, BOULLAND, DUTEIL, L'ENFANT, CHEVREAU, GUIRAUD, PFEIFER, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, RATIVEAU, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, FERTE, GAGE, Mme MAES, Mrs DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LEFRANC, MEURANT, CORJEON, LEGER, BOUQUIN, BRIATTE, VIVANT, BRAYER, GUYOT, BELLIER, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER, LEFRANC.

Pouvoirs :

M. Bertrand OURY (Villeneuve/Thury) à M. Jean-Marc HEURTAUT (Autheuil en Valois),
Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise);

Objet : Rapport sur le coût des Ordures Ménagères 1997

Considérant la nécessité d'annexer au C.A. 1997 un rapport sur le coût des ordures ménagères,
Considérant la remarque de Madame le Maire de Mareuil sur Ourcq souhaitant que soit précisé que le financement de ce coût a été assuré par les 4 taxes.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité
d'approuver le rapport présenté sous réserve d'inclure la remarque de Madame ROSE.

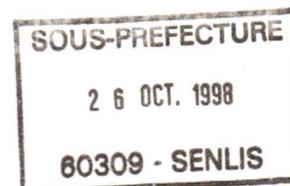
Fait et délibéré le 21 octobre 1998 à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 21 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 54
Pouvoirs: 5
Votants: 59



Date de la convocation : 21 octobre 1998.

Présents: Mrs. COTTET, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, COULON; DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK(s), PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, Mme HECQUET, GARINOT(s), BLAIS(s), Mme D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES(s), Mrs COLAS(s), BIZOUARD, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, NAU, WATTIER, Mmes GIBERT et GUIBERT, Mrs BECUS, CALLENS, LOMBARD, VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT(s), POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARBIZET.

Absents: Mme MOTTE, Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, BOULLAND, DUTEIL, L'ENFANT, CHEVREAU, GUIRAUD, PFEIFER, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, RATIVEAU, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, FERTE, GAGE, Mme MAES, Mrs DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LEFRANC, MEURANT, CORJEON, LEGER, BOUQUIN, BRIATTE, VIVANT, BRAYER, GUYOT, BELLIER, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER, LEFRANC.

Pouvoirs :

M. Bertrand OURY (Villeneuve/Thury) à M. Jean-Marc HEURTAUT (Autheuil en Valois),
Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise);

Objet : Recrutement d'un responsable administratif et financier à titre contractuel.

Considérant la délibération du 27 mai 1998 créant le poste de responsable administratif et financier dans le cadre d'emploi de rédacteur.

Considérant l'examen des 44 candidatures reçues au total après 4 publications dans la Gazette des Communes en juin et Septembre 98, après diffusion de l'offre auprès de l'ANPE et de l'APEC.

Considérant la difficulté de trouver, parmi les fonctionnaires territoriaux ayant répondu, le profil correspondant au poste, et ce malgré les relances répétées auprès du Centre de Gestion de l'Oise.

Considérant l'avis de la commission d'élus en charge du recrutement.

Considérant la possibilité de recruter à titre contractuel pour un emploi de titulaire créé et vacant, temporairement, dans le cadre de l'article 3, alinéa 2^{ème} de la loi n°84-53 du 20/01/84 modifié.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

- d'autoriser le président à conclure un CDD d'un an, type loi Galland, pour occuper un poste de responsable administratif et financier, chargé notamment de la préparation et du suivi du budget et des actes administratifs,
- que ce recrutement se fera par correspondance, avec le grade de rédacteur chef 1er échelon, c'est-à-dire, un indice brut de 425 et un indice majoré de 373, soit un brut annuel de 122 448 F,
- d'ouvrir le bénéfice du régime indemnitaire aux agents contractuels,
- d'autoriser l'agent contractuel recruté à utiliser son véhicule personnel pour les déplacements liés à sa mission et donc de bénéficier des remboursements de frais de mission et de déplacement selon les mêmes critères que les fonctionnaires territoriaux.

Fait et délibéré le 21 octobre 1998 à Peroy les Gombries

Copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes

Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 21 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 54
Pouvoirs: 5
Votants: 59



Date de la convocation : 21 octobre 1998.

Présents: Mrs. COTTET, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, COULON; DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK(s), PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, Mme HECQUET, GARINOT(s), BLAIS(s), Mme D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES(s), Mrs COLAS(s), BIZOUARD, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, NAU, WATTIER, Mmes GIBERT et GUIBERT, Mrs BECUS, CALLENS, LOMBARD, VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT(s), POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARBIZET.

Absents: Mme MOTTE, Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, BOULLAND, DUTEIL, L'ENFANT, CHEVREAU, GUIRAUD, PFEIFER, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, RATIVEAU, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, FERTE, GAGE, Mme MAES, Mrs DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LEFRANC, MEURANT, CORJEON, LEGER, BOUQUIN, BRIATTE, VIVANT, BRAYER, GUYOT, BELLIER, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER, LEFRANC.

Pouvoirs :

M. Bertrand OURY (Villeneuve/Thury) à M. Jean-Marc HEURTAUT (Autheuil en Valois),
Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise);

Objet : Bâtiment Industriel Locatif à Crépy en Valois

Monsieur le Président ouvre la séance et indique aux membres présents que dans le cadre de l'opération citée en objet, ont été sollicités les Services Techniques de la ville de Crépy en Valois, pour une mission de maîtrise d'oeuvre type M6 au sens de l'arrêté du 7 décembre 1979 pour le lot VRD (hors plate-forme du bâtiment) pour un montant forfaitaire d'honoraires de 24 000 F H.T.

La ville de Crépy en Valois a délibéré le 1/10/98 pour mettre à disposition ses Services Techniques.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- approuve la mission de maîtrise d'oeuvre des Services Techniques de la ville de Crépy en Valois pour le lot VRD,
- autorise la SEMOISE, mandataire à signer la convention correspondante,

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.



Fait et délibéré le 21 octobre 1998 à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 21 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 54
Pouvoirs: 5
Votants: 59



Date de la convocation : 21 octobre 1998.

Présents: Mrs. COTTET, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, COULON; DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK(s), PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, Mme HECQUET, GARINOT(s), BLAIS(s), Mme D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES(s), Mrs COLAS(s), BIZOUARD, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, NAU, WATTIER, Mmes GIBERT et GUIBERT, Mrs BECUS, CALLENS, LOMBARD, VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT(s), POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARBIZET.

Absents: Mme MOTTE, Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, BOULLAND, DUTEIL, L'ENFANT, CHEVREAU, GUIRAUD, PFEIFER, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, RATIVEAU, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, FERTE, GAGE, Mme MAES, Mrs DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LEFRANC, MEURANT, CORJEON, LEGER, BOUQUIN, BRIATTE, VIVANT, BRAYER, GUYOT, BELLIER, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER, LEFRANC.

Pouvoirs :

M. Bertrand OURY (Villeneuve/Thury) à M. Jean-Marc HEURTAUT (Autheuil en Valois),
Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise);

Objet : Bâtiment Industriel Locatif à Crépy en Valois

Monsieur le Président ouvre la séance et indique aux membres présents que dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du Bâtiment Industriel Locatif à Crépy en Valois, dont le mandataire commun est ATELIER 15, 36, rue Gambetta - 60440 Nanteuil le Haudouin, signé le 10/07/98 et visé par la Sous-Préfecture de Senlis le 16/07/98 pour une mission de base dont le montant des honoraires est de 182 000,00 F.H.T., compte tenu de la décision de réaliser le B.I.L de Crépy en Valois en marchés de séparés, il est nécessaire d'avoir un pilote chargé de coordonner les différentes entreprises. Pour ce faire, le maître d'oeuvre a fait une proposition pour une mission complémentaire d'O.P.C. (ordonnancement-pilotage-coordination) dont le montant d'honoraires est de 30 000 F.H.T., soit supérieur à 5 % du montant de son marché.

La commission de travaux réunie le 5/10/98 a donné un avis favorable.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- approuve la mission complémentaire d'O.P.C. proposée par ATELIER 15,
 - autorise la SEMOISE, mandataire à signer l'avenant correspondant,
- Et ont signé sur le registre tous les membres présents.



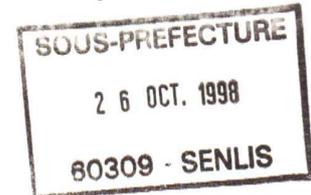
Fait et délibéré le 21 octobre 1998 à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 21 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 54
Pouvoirs: 5
Votants: 59



Date de la convocation : 21 octobre 1998.

Présents: Mrs. COTTET, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, COULON; DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK(s), PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, Mme HECQUET, GARINOT(s), BLAIS(s), Mme D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES(s), Mrs COLAS(s), BIZOUARD, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, NAU, WATTIER, Mmes GIBERT et GUIBERT, Mrs BECUS, CALLENS, LOMBARD, VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT(s), POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARBIZET.

Absents: Mme MOTTE, Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, BOULLAND, DUTEIL, L'ENFANT, CHEVREAU, GUIRAUD, PFEIFER, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, RATIVEAU, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, FERTE, GAGE, Mme MAES, Mrs DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LEFRANC, MEURANT, CORJEON, LEGER, BOUQUIN, BRIATTE, VIVANT, BRAYER, GUYOT, BELLIER, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER, LEFRANC.

Pouvoirs :

M. Bertrand OURY (Villeneuve/Thury) à M. Jean-Marc HEURTAUT (Autheuil en Valois),
Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise);

Objet : Avenant à l'emprunt CDC n° 0622221/0866537

Le Conseil de Communauté,
après avoir pris connaissance des conditions proposées par la Caisse des Dépôts et après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

Article 1.

La Communauté de Communes du Pays de Valois accepte de réaménager par avenant la dette "Equipement" concernant le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignation n°0866537 à la date du 25/1/99 (date d'effet).

Article 2.

Les caractéristiques initiales du prêt d'origine sont modifiés comme suit :

Capital restant dû 386 558,47, durée 3 ans, taux fixe 4,5 %, prochaine échéance 25/8/99 (restent 3 échéances, des indemnités de 26 146,97 F seront versées.

Article 3

M. DRILLET, Président, est autorisé à signer les avenants de réaménagement dont le texte fait partie intégrante de la présente délibération.

Fait et délibéré le 21 octobre 1998 à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le

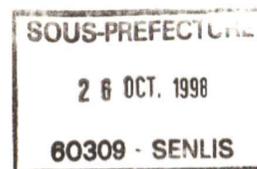


Service des Dépôts et Consignations
Direction Régionale : Picardie

N° emprunteur : 000132822 COMMUNAUTE CMNES PAYS DE VALOIS

Affaire suivie par : PATRICE COLOMBEL

Téléphone : 22711014



Document non contractuel
Les montants sont exprimés en Francs

PROPOSITION DE REAMENAGEMENT DE LA DETTE VALABLE JUSQU'AU 13/11/1998

PAIEMENT INDEMNITES

EVOLUTION GLOBALE DE LA DETTE PAR ANNEE

Date d'effet du réaménagement : 25/01/1999

Année	TOTAL ECHEANCES AVANT REAMENAGEMENT			TOTAL ECHEANCES APRES REAMENAGEMENT			ECARTS		
	Amortissement	Intérêts	Remboursement	Amortissement	Intérêts	Remboursement	Amortissement	Intérêts	Remboursement
1999	119 946,54	28 025,49	147 972,03	123 224,54	10 103,47	133 328,01	-3 278,00	17 922,02	14 644,02
2000	128 642,67	19 329,36	147 972,03	128 769,64	11 850,03	140 619,67	-126,97	7 479,33	7 352,36
2001	137 969,26	10 002,77	147 972,03	134 564,29	6 055,38	140 619,67	3 404,97	3 947,39	7 352,36
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	386 558,47	57 357,62	443 916,09	386 558,47	28 008,88	414 567,35	0,00	29 348,74	29 348,74

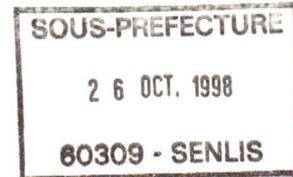
Date proposition : 14/10/1998

N° scénario : 13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le 21 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nanteuil le Haudouin, sous la présidence de Monsieur Philippe DRILLET.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 54
Pouvoirs: 5
Votants: 59



Date de la convocation : 21 octobre 1998.

Présents: Mrs. COTTET, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, COULON; DRILLET, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK(s), PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, Mme HECQUET, GARINOT(s), BLAIS(s), Mme D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES(s), Mrs COLAS(s), BIZOUARD, BRILLION, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, NAU, WATTIER, Mmes GIBERT et GUIBERT, Mrs BECUS, CALLENS, LOMBARD, VECTEN, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, BACOT(s), POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARBIZET.

Absents: Mme MOTTE, Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, BOULLAND, DUTEIL, L'ENFANT, CHEVREAU, GUIRAUD, PFEIFER, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, RATIVEAU, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, FERTE, GAGE, Mme MAES, Mrs DESOURTEAUX, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, LEFRANC, MEURANT, CORJEON, LEGER, BOUQUIN, BRIATTE, VIVANT, BRAYER, GUYOT, BELLIER, DUTEIL, COULON, CHEVREAU, JENNET, GONICHON, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, FERTE, DUMONT, MOREAU, PHILIPON, VAN HOEYLANDT, CORJEON, BOUTRELLE, OURY, GUYOT, BELLIER, LEFRANC.

Pouvoirs :

M. Bertrand OURY (Villeneuve/Thury) à M. Jean-Marc HEURTAUT (Authueil en Valois),
Mme ESTIER (Crépy en Valois) à M. JOSSE (Crépy en Valois),
M. JOSSE (Crépy en Valois) à M. LAISIER (Crépy en Valois),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise);

Objet : Réhabilitation de locaux

Le Conseil de Communauté,
- vu la délibération du 16/12/97 autorisant le projet,
- vu le code des marchés publics,
- vu le rapport d'analyse des offres effectué par N. HEBERT, architecte,
- vu l'accord du bureau du 5 Octobre 1998,
- vu les subventions obtenues de l'Etat et de la région,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- conclure un marché négocié avec les entreprises suivantes :

ROUSSEL (démolition, maçonnerie) pour un montant de	35 881,00 F, H.T.
ABE§ (Cloisonnement, ravalement, peinture) " "	152 079,64 F, H.T.
MARITAN (menuiseries intérieures et extérieures) " "	104 509,60 F, H.T.
MAW (menuiseries alu) " "	27 750,00 F, H.T.
PARRAIN (électricité et VMC) " "	60 433,16 F, H.T.
WACHEUX (plomberie, chauffage) " "	41 509,62 F, H.T.
Soit au total	422 163,02 F, H.T.

Les dépenses seront imputés sur les crédits ouverts à l'article 21745, au sein de l'opération d'investissement n°1 au BP 98.
- Demander à Monsieur BORZO d'assurer une mission de coordination hygiène-sécurité pour 6 512,40 F.

Fait et délibéré le 21 octobre 1998 à Peroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Le Président de la Communauté de Communes
Philippe DRILLET

- Certifié exécutoire,
- les formalités de publicité ayant été effectuées le
- la délibération ayant été reçue en Préfecture ou en Sous-Préfecture le